



Communiqué du 19/12/2017

La FNEC FP-FO auditionnée par la mission ministérielle sur la voie professionnelle

Une délégation de la FNEC FP-FO a été auditionnée par Céline Calvez, députée LREM des Hauts-de-Seine, le jeudi 15 décembre 2017. Cette audition s'inscrit dans la mission mise en œuvre par JM Blanquer et conduite par Céline Calvez et Régis Marcon, et devant aboutir à un rapport au début de l'année 2018 pour « transformer la voie professionnelle, en lien avec la concertation sur l'apprentissage conduite par le ministère du travail, mais aussi avec la mission sur l'évolution du baccalauréat » (lettre de mission en date du 16 novembre 2017).

La FNEC FP-FO a exprimé son inquiétude face à la multiplication des déclarations dans la presse, notamment de représentants du patronat qui entendent avoir une part plus active dans la définition du contenu des formations professionnelles.

Les grandes lignes de la lettre de mission ont été exposées par Mme Calvez : comment rendre la voie professionnelle plus attractive, plus efficace, plus ouverte ? comment continuer à concilier les objectifs d'insertion professionnelle et poursuite d'études ? quelle place pour les enseignants généraux au sein des lycées professionnels ? quelle place pour le transdisciplinaire ? quid de la formation initiale des enseignants ? quid de l'orientation, avant, pendant et après le lycée professionnel ? comment inscrire des jeunes en difficultés dans le CAP, comment moduler leur formation ? quels liens entre l'école et le monde de l'entreprise ? quid des campus des métiers pour favoriser la mixité des parcours ?

La FNEC FP-FO a exposé pour sa part les revendications des personnels et les points d'inquiétude à savoir :

- ✓ attachement aux diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives, alors que la loi Travail et les ordonnances Macron remettent en cause toutes les garanties collectives ;
 - ✓ opposition au processus de régionalisation déjà bien engagé (ex : définition de la carte des formations professionnelles par les Régions) ;
 - ✓ attachement à la formation professionnelle initiale, publique et laïque, sous statut scolaire, au statut national des professeurs de lycée professionnel, attachement au maintien des lycées professionnels ;
 - ✓ perplexité quant au fait que, d'un côté, on entend « revaloriser » la voie professionnelle alors que 430 postes sont soustraits aux concours de recrutement en 2018 (externe, interne et réservé) ; de plus, si on prend l'exemple de l'académie de Nantes, seules 15% des nouvelles formations pour 2018 relèvent de lycées d'enseignement publics ;
 - ✓ attachement à l'obligation scolaire à 16 ans ;
 - ✓ exigence de restitution des heures disciplinaires supprimées dans le second degré ;
 - ✓ opposition à la définition de champs professionnels profondément élargis ;
- opposition à ce que l'apprentissage devienne un cursus concurrent de la voie professionnelle sous statut scolaire ;
- ✓ concernant l'orientation, rappel du contexte de fermeture de dizaines et dizaines de CIO ;
 - ✓ concernant les campus des métiers, fortes inquiétudes quant aux situations de mise en concurrence de la voie professionnelle publique et de formations privées (ex : en 2016 mobilisation des personnels et des élèves du lycée hôtelier Jean Drouaut de Paris)